

# Fiche de définition des caractères

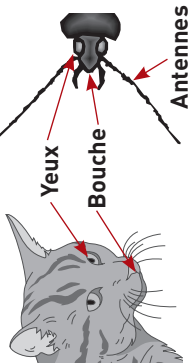
## 1. La tête et le squelette

### Tête

L'animal possède une tête. C'est une partie située à l'avant du corps de l'animal.

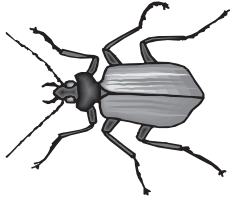
Elle regroupe :

- les organes des sens : yeux, antennes, oreilles...,
- la bouche.



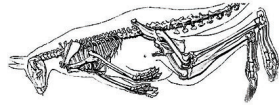
### Squelette articulé extérieur

L'animal est recouvert d'une matière dure qui soutient son corps. Pour qu'il puisse bouger, ce squelette extérieur est articulé (entre les pièces du corps, sur les pattes...).



### Squelette intérieur

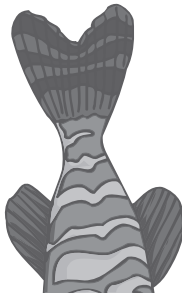
L'animal possède un squelette à l'intérieur de son corps, fait avec de l'os ou du cartilage. Il possède des vertèbres.



## 2. Les « pattes »

### Nageoires

L'animal possède des nageoires formant des rayons.



### 4 pattes

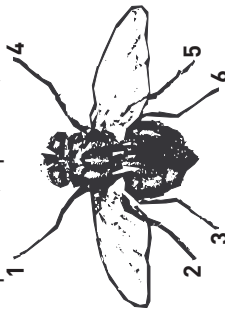
L'animal possède 4 pattes (2 paires).

Chez l'humain, on les appelle « jambes et bras ».



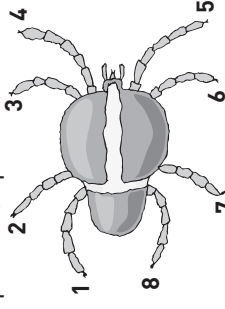
### 6 pattes

L'animal possède 6 pattes (3 paires).



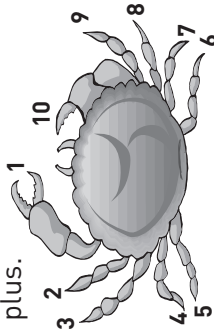
### 8 pattes

L'animal possède 8 pattes (4 paires).



### 10 pattes et plus

L'animal possède 10 pattes (5 paires) ou plus.



## 3. Ce qui recouvre le corps – Attention, ceci ne concerne pas les animaux qui ont un squelette extérieur !

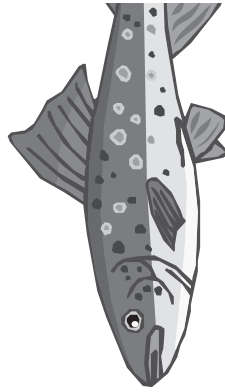
### Peau nue

L'animal possède une peau nue sur tout son corps.



### Écailles

L'animal possède une peau recouverte d'écailles.



### Plumes

L'animal possède une peau recouverte de plumes.



### Poils

L'animal possède une peau recouverte de poils. Les poils peuvent être abondants sur tout le corps (une fourrure) ou plus rares, à l'exception de la tête (les cheveux).

